Chapitre 8 Les politiques commerciales et l'organisation mondiale des échanges (OMC)

Le commerce international a de nombreux effets : des gains en termes de baisse de prix, une réduction des inégalités entre pays, l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays. Les pays peuvent mettre en œuvre des politiques d'ouverture aux échanges ou au contraire de plus grand contrôle de ceux-ci :

- ils facilitent les échanges en éliminant ou en réduisant les droits d'importation ou d'exportation, en simplifiant les réglementations ou les procédures douanières, en éliminant de manière temporaire ou permanente des taxes à l'importation ou à l'exportation et en éliminant les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation
- ils restreignent le commerce en imposant de nouveaux droits d'importation ou d'exportation, en augmentant des droits existants, en mettant en place des interdictions ou des restrictions quantitatives à l'importation, en établissant des règles ou des procédures douanières plus complexes ou plus strictes, en appliquant des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux. Ces mesures peuvent être temporaires ou permanentes.

Les éventuelles conséquences négatives du protectionnisme ont poussé la communauté internationale à promouvoir une régulation mondiale des échanges avec la création de l'OMC.

1. Décrire les avantages et les limites du libre-échange

A. Définition

• Le libre-échange est une doctrine prônant la liberté du commerce entre les nations avec la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes entre les pays. Sa mise en œuvre se traduit par la suppression de toutes les entraves aux échanges (droits de douane, règlementation, etc.).

Les pays émergents prennent part à la moitié de la croissance mondiale de 2012 à 2017, alors qu'ils en assuraient à peine le quart dans les années 80. La Chine, dont la part dans le PIB mondial a été multipliée par 8 entre 1980 et 2017, occupe désormais un cinquième de la production. L'Inde et les pays du sud-est asiatique ont doublé leur part dans le PIB sur cette période 1980-2017. On peut donc inférer un rattrapage entre les pays et les pays développés. Si on distingue les inégalités « Between » (entre les nations) et les inégalités « Within » (internes aux nations), on peut noter la réduction des premières.

B. Les justifications du libre-échange

1. L'avantage comparatif

• Fondée par David Ricardo au début du XIX^e siècle, la théorie des avantages comparatifs montre que les nations ont intérêt à se spécialiser pour participer à l'échange, même si elles produisent tous leurs biens à moindre coût.

Sous réserve d'hypothèses fortes d'immobilité internationale des capitaux et de mobilité intérieure, de rendements d'échelle constants, de prix proportionnels aux quantités de travail incorporés, chaque nation

obtiendra par l'échange plus que par ses propres moyens et contribuera par la spécialisation à la prospérité de tous.

2. Les transferts de technologie

La circulation des marchandises favorise la diffusion des technologies et des innovations organisationnelles. Les gains de productivité se généralisent ainsi que les économies d'échelle. Une partie de ces gains de productivité est répercutée sur les prix, une autre sur les salaires, une dernière enfin sur les profits, ce qui déclenche un mouvement vertueux de croissance et de hausse du pouvoir d'achat.

C. Les avantages et les limites du libre-échange

1. Le libre-échange entraîne de nombreux avantages :

- Les consommateurs bénéficient d'une baisse des prix, d'un large choix sur les produits et d'une meilleure qualité de produits
- Les entreprises, avec l'ouverture des échanges, vont accroître leur productivité en se spécialisant dans les secteurs où elles sont les plus efficaces, gagnant ainsi en compétitivité. La concurrence les incitera aussi à innover davantage;
- ▶ l'ouverture des échanges a permis aux pays en développement d'accéder aux marchés et aux technologies des pays plus développés. Le libre-échange a réduit les inégalités entre pays riches et pays pauvres. Les nations ont donc intérêt à favoriser le libre-échange pour favoriser la croissance économique.

2. Toutefois, le libre-échange présente aussi des limites.

- La pratique du libre-échange peut avoir des effets négatifs sur les pays, notamment sur les emplois et le pouvoir d'achat des consommateurs. L'ouverture internationale a détruit des emplois dans certains secteurs fortement exposés à la concurrence internationale. Il s'agit principalement des emplois peu qualifiés.
- > De plus, l'ouverture facilite les délocalisations des entreprises dans les pays où la main-d'œuvre est peu coûteuse.
- Enfin, les gains issus du commerce international sont souvent inégalement répartis à l'intérieur des pays. Les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres se sont davantage creusés.

2. Définir et expliquer les différentes mesures protectionnistes

- Le protectionnisme est une politique visant à favoriser l'économie nationale en limitant les importations. Deux types de mesures protectionnistes peuvent être temporaires ou permanentes, peuvent être mises en place :
 - Les mesures tarifaires : ce sont essentiellement les droits de douane visant à imposer une taxe sur les produits importés afin de les rendre plus chers sur le territoire national
 - Les mesures non tarifaires : ce sont des instruments divers visant à limiter la quantité de produits importés. Parmi ces mesures, les **quotas** permettent de limiter quantitativement l'entrée d'un produit sur le marché national.
 - Les normes techniques ou sanitaires exigent une certaine réglementation concernant les produits entrants sur le territoire national, ou encore les subventions à la production et la

diminution des charges pesant sur les entreprises exportatrices sont des mesures visant à favoriser les producteurs locaux par rapport aux producteurs étrangers.

1. Les risques de représailles

• Un pays qui souhaite se protéger de la concurrence internationale n'a pas forcément intérêt à ce que ses exportations soient pénalisées par ses partenaires commerciaux. C'est ainsi que des mesures de protection des uns appellent en représailles des mesures de protection des autres.

D'une guerre commerciale où tous les protagonistes se protègent, il résulte au mieux un jeu à somme nulle, et au pire une contraction du commerce pour tous.

2. La dépendance du consommateur

• Peut-on se passer des produits importés pour consommer national? Les producteurs nationaux ne produisent pas forcément ce dont les consommateurs ont besoin. Certaines importations sont dites incompressibles. On ne peut pas se passer du pétrole pour nos voitures, en tous cas pas à très court terme.

Dans d'autres cas les producteurs locaux ne savent pas faire aussi bien. On pourrait peut-être se passer des motos japonaises et des ordinateurs conçus aux EU et fabriqués en Chine, mais le lancement d'une moto française s'est soldé par un échec et les subventions massives versée à CII et à Bull n'ont pas permis de faire vivre l'informatique française. Le consommateur inclut dans son panier une masse de biens importés qu'il serait compliqué de remplacer à prix équivalent.

3. Définir les missions de l'OMC

Les conséquences négatives des politiques protectionnistes adoptées par certains États ont conduit les pays à créer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC a été créée le 1^{er} janvier 1995 lors de l'Uruguay Round.

- C'est une organisation internationale composée de 164 États membres représentant 98 % du commerce mondial. L'OMC a pour principal objectif de favoriser la liberté des échanges internationaux entre les pays et de favoriser les accords multilatéraux. Pour réaliser cet objectif, 1'OMC a plusieurs missions :
 - ➤ Offrir un cadre de négociations commerciales
 - Coopérer avec d'autres organisations internationales telles que le FMI, le G8, le G20...
 - Fournir une aide et une assistance aux pays en développement ;
 - Agir en tant que médiateur pour régler les litiges entre les États ;
 - > Gérer les accords commerciaux et suivre les politiques commerciales nationales.

L'OMC est également chargée de régler les litiges entre États membres avec son Organe de Règlement des différends (ORD).

L'ORD est composé de tous les membres de l'OMC. Il est chargé de constituer des groupes spéciaux composés d'experts pour examiner les différends entre pays et prendre une décision suite à l'examen de l'affaire. L'ORD veille à la mise en œuvre de la décision et peut prendre des mesures de rétorsion si un pays ne la respecte pas.

4. Interpréter les principales règles de fonctionnement de l'OMC

A. Du GATT à l'OMC

• Le GATT et l'OMC sont fondés sur une même conviction et une même méthode. La conviction : l'ouverture commerciale profite à tous. La méthode : le multilatéralisme permet d'étendre les accords commerciaux à tous. Le GATT était un simple traité, les Nations pouvaient facilement s'en affranchir et les différends commerciaux ne pouvaient trouver une issue que par des accords à l'amiable ou des sanctions décrétée de manière unilatérale.

Avec l'OMC, les Nations sont également représentées au sein d'une organisation dotée de moyens juridiques. Par ailleurs, les missions de l'OMC sont plus larges.

Le GATT a obtenu des résultats en matière de baisse des droits de douane, qui sont passés de 40 % en moyenne en 1947 à 4 % en 1995, mais de nombreux secteurs d'activité comme les services ou l'agriculture échappaient à ces accords et le protectionnisme non tarifaire pouvaient annuler les concessions obtenues sur les tarifs douaniers. L'OMC va ouvrir le champ des négociations et s'attaquer à toutes les formes de protection. Enfin, les litiges sont traités par une juridiction indépendante et peuvent déboucher sur des autorisations de sanctions même si la négociation est privilégiée.

B. La définition des règles au cours de rounds de négociation

L'OMC permet aux États membres de définir un ensemble de règles commerciales lors des cycles de négociations appelées « **rounds** ». Lors de ces rounds, les États définissent des règles de politique commerciale et concluent des accords commerciaux multilatéraux. Le système commercial multilatéral actuel est le résultat de huit cycles de négociations ayant permis d'abaisser les droits de douane et d'élaborer un code de conduite sur les mesures non tarifaires.

Le fonctionnement de l'OMC repose sur deux règles principales : le principe du consensus entre les pays et le principe « un pays, une voix ». Ces deux règles accordent un droit de véto à chaque nation pouvant bloquer les négociations entre les États si ces derniers ne parviennent pas un accord. Le dernier cycle de négociation, le cycle de Doha, date de 2001 ; les États n'ont toujours pas réussi à trouver un accord. Face aux blocages des négociations, de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux ont fait leur apparition.

C. Les principes de l'OMC

- L'OMC cherche à favoriser le multilatéralisme, c'est-à-dire l'instauration de règles communes entre tous les États. Ce multilatéralisme repose sur plusieurs principes fondamentaux visant à favoriser les échanges et le commerce transfrontière :
 - La clause de la nation la plus favorisée : ce principe énonce que tout avantage accordé par un pays à un autre doit être automatiquement appliqué aux autres membres de l'OMC (sauf en cas d'accord de libre-échange)
 - ➤ Le principe du traitement national : ce principe énonce qu'une fois admis sur le marché, les produits importés doivent être traités de la même façon que les produits nationaux ;
 - Le principe de réciprocité : ce principe énonce que tout pays bénéficiant d'un avantage tarifaire accordé par un membre de l'OMC doit en proposer un en contrepartie.

D. Les différends commerciaux

1. La procédure de règlement

• L'examen du différend est mené par des experts indépendants réunis dans un « groupe spécial » et le pays « vaincu » ne peut s'opposer aux conclusions du rapport du groupe après une procédure d'appel. La procédure peut durer 1 an et 3 mois si le défendeur fait appel des conclusions du premier rapport.

Toutefois, avant d'autoriser le « vainqueur » à prendre des sanctions, l'ORD cherchera en prolongeant la négociation à parvenir à un accord à l'amiable. L'objectif reste de pacifier les relations commerciales.

2. Qui attaque et qui est attaqué ?

• On observe que *les plus grands plaignants et défendeurs sont les EU et l'UE*. La Chine est fréquemment attaquée et moins souvent plaignante. La fréquence des plaintes est également un symptôme de l'activité commerciale. Lorsque le commerce progresse, les relations se détendent et le nombre de plaintes diminue.

Ce fut le cas jusqu'à la fin des années 2010, mais lorsque la croissance du commerce subit un coup d'arrêt, comme ce fut le cas après la crise des *subprimes*, les tensions commerciales s'exacerbent et l'ORD enregistre davantage de plaintes.

3. Le cas d'un conflit UE-EU

• Depuis 2004 l'Union européenne et les États-Unis s'accusent mutuellement d'aide publique illégale en faveur de Boeing et d'Airbus. Il s'agit d'un cas typique de politique commerciale stratégique.

Airbus est un consortium européen qui a pu s'imposer face à Boeing grâce à des subventions publiques. En effet, le secteur de l'aéronautique connaît d'importantes barrières à l'entrée du fait de la taille des investissements. Il aurait été impossible d'imaginer une entreprise européenne dans ce secteur sans l'apport des États.

De son côté Boeing a aussi pu bénéficier d'exonérations d'impôts qui ont justifié une plainte de l'UE. Les États-Unis ont été autorisés à imposer des taxes sur près de 6,8 milliards d'euros de biens et services européens importés chaque année. Washington avait décidé d'imposer des droits de douane de 10 % sur les avions et de 25 % sur d'autres produits industriels ou agricoles comme le vin. Il s'agit de la sanction la plus lourde jamais imposée par l'OMC.

Mais l'ORD qui a reconnu l'illégalité des exonérations fiscales dont a profité Boeing devrait autoriser l'UE à prendre des sanctions dans le courant de l'année 2020. On remarque d'ailleurs que les EU jouent sur deux tableaux. Leur activité à l'OMC constitue une forme de reconnaissance de l'institution, mais ils appliquent les sanctions de manière unilatérale.